

Un interlocuteur précieux sur le cours d'eau : le technicien de rivière.

La végétation de bord de rivière agit pour nous tous en contribuant à la qualité générale de notre cadre de vie.

Depuis une vingtaine d'années, les collectivités du bassin s'investissent en réalisant des travaux par le biais de syndicats de rivière intercommunaux. Elles assument périodiquement le devoir d'entretien des cours d'eau qui incombe réglementairement aux riverains. L'intérêt de ces syndicats est de gérer de manière globale et cohérente les cours d'eau de leur territoire.

Les 6 techniciens de rivière de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise, mis à disposition des syndicats, sont à votre écoute pour vous accompagner dans la

gestion de votre patrimoine végétal de bord de rivière (plantations, régénérations, entretien).

Ils pourront répondre à vos questions concernant :

- les droits et devoirs des riverains
- la réglementation s'appliquant en bordure de cours d'eau
- les façons d'entretenir le cours d'eau

...ou vous orienteront vers d'autres partenaires :

- les services de l'Etat chargés de l'environnement et de l'application de la loi sur l'eau.

- les CAUE, Mission bocage, Bocage Pays Branché, le Conservatoire Régional des rives de la Loire, les chambres d'agriculture,... qui conseillent en matière de paysage et de gestion de la végétation

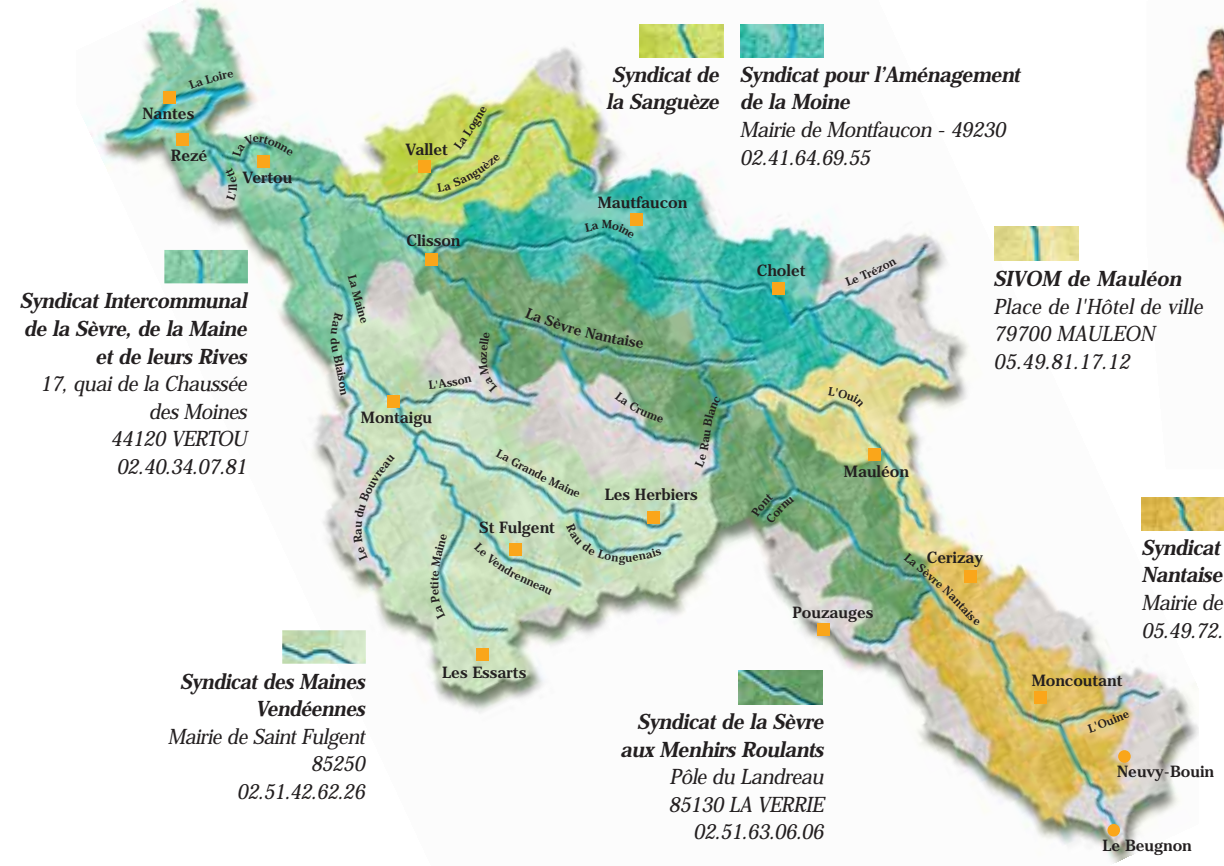
- les Régions, les Départements, l'Agence de l'eau, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise, les communes, les services de l'État ... qui participent au financement des travaux

Préserver notre environnement, c'est maintenir la végétation des cours d'eau et l'entretenir en respectant certains principes :

- Comprendre et observer le rôle des arbres et des arbustes
 - Favoriser la variété des espèces
 - Préserver la diversité des âges
 - Respecter la biologie de la faune
- Au delà de ces principes, chaque action doit être adaptée au contexte local et raisonnée au cas par cas.

Le technicien de rivière est votre interlocuteur de terrain, n'hésitez pas à contacter celui qui est situé près de chez vous.

Le long de nos cours d'eau, une végétation à entretenir.



Ont participé à l'élaboration de cette plaquette : l'IIBSN, les techniciens de rivière, les Conseils Généraux, les Chambres d'Agriculture, le CRPF, l'ONCFS, les CAUE, Mission Bocage, Bocage Pays Branché, le Conservatoire des rives de la Loire, ...

• Ponctuation Tél. : 02 40 38 66 38
• Crédit photo : IIBSN, Chiron, Sautereau, Aubineau (ONCFS), Poiroux (CRPF), CAUE de la Vendée.

La ripisylve, un facteur d'équilibre du cours d'eau.

Un entretien adapté de la végétation assure une alternance de zones d'ombre et de lumière au niveau du cours d'eau et des berges. Cela permet d'éviter un réchauffement rapide des eaux et de limiter le développement d'espèce envahissantes telles que la jussie.



Un filtre contre la pollution et un formidable épurateur

Les plantes herbacées et buissonnantes jouent le rôle de filtre des sédiments fins provenant du bassin versant. Elles peuvent ainsi les piéger et absorber une partie des pollutions avant que celles-ci n'arrivent au cours d'eau. Globalement c'est le maintien de la ripisylve mais aussi des prairies et des zones humides qui contribuent à l'amélioration de la qualité de nos cours d'eau.



Un frein aux courants lors des crues

La végétation permet de ralentir la vitesse du courant et les basses vallées humides constituent des champs d'expansion des crues. Par contre, en zone habitée, il faut conserver à la rivière sa capacité d'écoulement et ôter les arbres déracinés parfois tombés dans l'eau.



Prairies inondées



Système racinaire d'aulnes

Un moyen efficace et durable de lutte contre l'érosion des berges

Les arbres, grâce à leurs multiples racines, ont la capacité naturelle de retenir les sols. Les saules et les aulnes (encore appelés vergnes) ont un système racinaire particulièrement développé. On les utilise d'ailleurs pour faire des protections de berge, système plus durable et plus respectueux de l'environnement que l'enrochement. La végétation herbacée et arbustive limite également l'érosion. Pour chaque strate, le choix et la diversité des essences sont déterminants afin d'assurer la stabilité de la berge.

Baies d'aubépine dont se nourrissent les oiseaux



Pigeon ramier



Salamandre tachetée



Une zone riche située à la lisière de deux milieux : le milieu terrestre et le milieu aquatique.

La ripisylve présente une diversité exceptionnelle d'espèces végétales. Elle constitue également une zone de refuge, de nidification, d'alimentation, de déplacements,... pour de nombreux animaux : faune piscicole, avifaune, petits mammifères, batraciens, reptiles, insectes ...

Un patrimoine paysager

La présence et l'entretien de la végétation le long des cours d'eau ainsi que les arbres taillés en têtards contribuent à la qualité des paysages. Ce patrimoine rend les bords de Sèvre attractifs, et de nombreuses activités y sont pratiquées : promenade, randonnée, pêche, ...

Un complément pour l'économie agricole

En zone de polyculture, les haies et la ripisylve offrent de l'ombrage aux troupeaux et une protection des cultures contre le vent. Elles contribuent aussi à la production de bois de chauffage.



Frêne taillé en têtard



La ripisylve, plus ou moins dégradée, nécessite un soin adapté et régulier pour assurer ses fonctions



Si la végétation n'est pas entretenue

Le développement excessif de la végétation entraîne la fermeture et l'appauvrissement du milieu. Le lit de la rivière s'encombre, la qualité de l'eau se dégrade.



▶ L'entretien régulier de la ripisylve contribue à la richesse et à l'équilibre du milieu. Ces interventions doivent se limiter à un abattage et un élagage sélectif, en maintenant la diversité des âges et des essences.

▶ Sur la berge, les essences locales et adaptées (saules, aulnes, frênes...) doivent être privilégiées pour en assurer la stabilité, et favoriser la diversité biologique.



▶ L'entretien des peupliers permet de limiter les dégâts causés par les tempêtes ; les peupliers instables ou arrivés à maturité doivent être abattus.

Si la végétation est quasi inexistante

L'absence de végétation arbustive et arborescente a parfois pour origine la réalisation de travaux lourds sur le cours d'eau (curage, recalibrage). Le développement de la végétation peut également être entravé par certaines pratiques systématiques (le broyage total, le désherbage chimique) ou par le pâturage en berge.



Sans ripisylve, les berges sont soumises à la force érosive du courant, le lit se creuse, les berges s'effondrent. La présence des galeries creusées par les ragondins et les rats musqués dans les berges aggrave ce phénomène d'érosion.



▶ L'arrêt de ces pratiques permet à la végétation de se développer spontanément. Si l'on souhaite accélérer la revégétalisation, on peut réaliser des plantations d'essences locales.



▶ La pose d'une clôture protège la végétation du broutement et du piétinement par le bétail.



Si la végétation est monospécifique : le cas des alignements de peupliers



Le système racinaire superficiel de la plupart des espèces de peupliers ne leur permet pas de s'ancrer profondément dans le sol. Plantés en rive, ils risquent d'être renversés par une tempête, provoquant un arrachement de la berge.